

Compte rendu

Conseil Municipal du 24 septembre 2021

Présents : Jean-Louis POLETTI - Sylvie GUISSSET - Bruno DEGENETAIS - Antonio DIONISIO - David CHAUMEIL - Pascal CHOFFEZ - Mireille GRONDONA - Claire D'AGOSTINO - Bruno GIRARD - Nathalie LEBRUN - Jocelyne MOULIN - Catherine ROSIGUE - Frédéric SEGUIN

Absents excusés : Violaine GIBERT - Philippe MARCE

Secrétaire de séance : Jocelyne MOULIN

Ouverture de la séance à 19h

Les procès-verbaux des Conseils municipaux du 18 juin 2021 et du 27 juin 2021 sont adoptés à l'unanimité

Ordre du jour :

- Election d'un(e) adjoint(e) au maire,
- Détermination du taux d'indemnité de l'adjoint(e) élu(e),
- Agents communaux : tableau des effectifs, quotités horaires, intégration nouvel agent,
- Agents communaux : délibération pour fin de dérogation aux 1607 heures annuelles,
- Avenant pour prolongation contrat remplacement de la secrétaire,
- Ecole : validation de la répartition des frais de fonctionnement du RPI pour 2020 – 2021,
- Ecole : voyage scolaire, demande de subvention,
- City-stade : autorisation de signature au maire pour l'acquisition de terrain,
- Chicane rue du Moulard : autorisation de signature au maire pour acquisition du terrain,
- Convention d'adhésion au groupement d'achat d'énergies avec le SIEL,
- Mise en place d'une bouche d'incendie chemin de l'Arnaude,
- Constructions nouvelles : détermination du taux d'exonération de la taxe foncière.

Divers :

- Bulletin municipal
- Projet de plantation d'arbres
- Eclairage nocturne
- Présentation des commissions du Parc du Pilat et Communauté de Communes
- Questions diverses

- Election d'un(e) adjoint(e) au maire :

Pascal CHOFFEZ a démissionné de son poste d'adjoint, sa démission a été enregistrée par la Préfecture le 02/08/2021, il convient de procéder à la désignation d'un(e) nouvel(le) adjoint(e). Après appel de candidature, Mme GRONDONA Mireille est la seule élue ayant proposé sa candidature, il est procédé au déroulement du vote.

Le dépouillement du vote suite au premier tour de scrutin, a donné le résultat suivant :

Nombre de bulletins : 13

Blancs ou nuls : 1

Suffrages exprimés : 12

Majorité absolue : 7

Mme GRONDONA Mireille ayant obtenu 12 voix est proclamée quatrième Adjointe.

-Détermination du taux d'indemnité de l'adjoint(e) élu(e) :

Monsieur le Maire explique à l'assemblée qu'une délibération doit être prise quant au taux d'indemnités que percevra la quatrième adjointe nouvellement élue ; il propose de reprendre le taux de 9.4% qui était appliqué.

Le conseil municipal adopte à l'unanimité des membres présents le taux de 9,4%.

-Agents communaux : Tableau des effectifs, quotités horaires, intégration nouvel agent :

Suite au départ de Mme Evelyne MARCEAU de la collectivité, Mme Mireille BRUYERE lui a succédé ; cependant, nous avons dû recruter une nouvelle agent Mme Nathalie RIOU. Il convient donc de mettre à jour le tableau des effectifs et les quotités horaires attribuées à chaque agent.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents, approuve le tableau des effectifs et valide les modifications.

-Avenant pour prolongation du contrat de remplacement de la secrétaire :

Mme Elodie REVOLLON, secrétaire, a adressé un courrier à la mairie indiquant qu'elle demandait un congé parental qui prendra fin le 1^{er} janvier 2022. En conséquence, il faut prévoir la prolongation du contrat de Sandrine RIVOIRE ; le conseil municipal propose de le poursuivre jusqu'au 15 janvier 2022.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

-Agents communaux : délibération pour fin de dérogation aux 1607 heures annuelles :

La Préfecture a adressé un courrier à l'ensemble des communes du département concernant l'application de la règle de 1 607h annuelles (35h par semaine) aux agents communaux.

Cette règle est déjà appliquée sur la commune de Saint Michel sur Rhône. Mme Sylvie Guisset, première adjointe, explique la méthode de calcul. Plusieurs questions se posent alors quant à certaines obligations.

Après discussion, le conseil municipal vote à 9 voix Pour, 1 Contre et 4 Absentions, l'application des 1 607 heures annuelles.

-Ecole : validation de la répartition des frais de fonctionnement du RPI pour 2020 / 2021 :

La répartition des frais entre les deux communes est établie au prorata du nombre d'élèves de chacune d'elle. La gestion comptable du RPI est assurée par la commune de Vérin qui refacture à Saint Michel la part à notre charge soit 51 860,39 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide la répartition des frais de fonctionnement du RPI à l'unanimité des membres présents.

-Ecole : voyage scolaire, demande de subvention :

Les institutrices souhaitent organiser un voyage scolaire, une classe de découvertes à Crupies, dans la Drôme, au centre Musiflore, au mois d'octobre. Elles ont sollicité des subventions auprès des deux communes. La demande des enseignantes étant succincte, Monsieur le maire a requis auprès de ces dernières, des informations complémentaires – coût du transport, de l'hébergement, etc... mais reste sans réponse à ce jour. La municipalité de Vérin a accepté le principe de subventionner à hauteur de 16.00€ par enfant de sa commune, le conseil municipal propose d'attribuer le même montant de 16.00€ par élève de Saint Michel sur Rhône.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte la proposition de subvention à l'unanimité.

-City-stade : autorisation de signature au maire pour acquisition de terrain :

Le bornage pour l'acquisition du terrain sur lequel doit être implanté le city-stade a été effectué au mois de mai, il est nécessaire de faire enregistrer l'acte auprès d'un notaire. La parcelle acquise par la commune portera le n°303.

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents, accorde l'autorisation de signature à Monsieur le maire chez le notaire.

-Chicane rue du Moulard : Autorisation de signature au maire pour acquisition de terrain :

La création d'une chicane est prévue rue du Moulard. Une parcelle de terrain est cédée à la commune pour cela, à titre gratuit. Le bornage a été réalisé. Il est cependant nécessaire de faire enregistrer l'acte auprès d'un notaire.

Le conseil municipal accorde à l'unanimité l'autorisation de signature à Monsieur le maire chez le notaire pour l'acquisition de ces deux parcelles.

-Convention d'adhésion au groupement d'achat d'énergies avec le SIEL :

M. Antonio Dionisio, troisième adjoint, explique que jusqu'à présent, la commune était en contrat avec Enedis pour l'éclairage public ; les tarifs ayant changé il devient plus avantageux d'adhérer au groupement d'achat d'énergie du SIEL.

Une économie potentielle de l'ordre de 1 600€ est envisagée.

Le conseil municipal adopte à l'unanimité l'adhésion au groupement d'achat d'énergies avec le SIEL.

-Mise en place d'une bouche d'incendie chemin de l'Arnaude :

M. Antonio Dionisio, troisième adjoint, expose à l'assemblée que le hameau du Bardoux étant éloigné des bouches d'incendie existantes et la Communauté de Communes du Pilat Rhodanien ayant engagé des travaux de remplacement des conduites d'eau dans le secteur, il est pertinent de profiter de ceux-ci pour mettre en place une bouche d'incendie pour un coût estimé à 3 350.00€ TTC. Ce sont des travaux d'utilité publique.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte à l'unanimité des membres présents la mise en place d'une bouche d'incendie chemin de l'Arnaude.

-Constructions nouvelles : détermination du taux d'exonération de la taxe foncière :

Jusqu'à présent, les constructions nouvelles étaient exonérées de taxe foncière pendant les deux années suivant l'achèvement des travaux ; la loi ayant changé, les communes doivent maintenant fixer le taux d'exonération. Monsieur le maire propose de le porter à 50%.

Le conseil municipal adopte à l'unanimité d'appliquer le taux de 50% d'exonération de la taxe foncière aux constructions nouvelles.

Divers :

- Bulletin municipal : la réalisation du prochain bulletin municipal est à prévoir ainsi que les démarches auprès des annonceurs, des associations pour les différents articles ; il est demandé une plus grande mobilisation des membres du conseil municipal afin d'étoffer l'équipe d'organisation.

- Projet de plantation d'arbres : le projet a été présenté lors du conseil municipal du 18 juin, M. Frédéric Seguin et Mme Claire d'Agostino présentent l'état d'avancement du projet. Plusieurs devis ont été établis auprès des pépinières -Saint Paul en Jarez, le paradis Floral, etc....

La date du 20 novembre à 9h30 a été retenue, pour la plantation. Une participation sera proposée aux enfants de l'école et aux habitants. Un flyer est en cours d'élaboration et aura pour nom « matinée plantation ».

- Eclairage nocturne : des études ont été lancées pour réduire l'éclairage nocturne. M. Frédéric Seguin prépare une présentation en vue d'une réunion publique qui pourrait avoir lieu au mois de novembre, une analyse des différents points d'éclairage a été effectuée. Le coût pourrait être amorti en moins de 3 ans.

- Présentation des commissions du Parc du Pilat et Communauté de Communes :
M. Bruno GIRARD, pour la Commission urbanisme : projets de lotissement communal à Saint Appolinard.

La charte actuelle du Parc du Pilat se terminant en 2026, une nouvelle charte doit être rédigée en impliquant les élus et la population, M. Poletti a proposé au Parc du Pilat d'organiser pour cela une réunion d'information à la salle des fêtes le 22 octobre, la commune attend la confirmation du Parc du Pilat.

- Questions diverses

La séance est levée à 21h30

Prochain CM à fixer plus tard

Prochaine réunion d'adjoints le 15/10 à 17h30

Réunion communication 15/10 pour le bulletin municipal à 19h

Réunion du CCAS lundi 4/10 à 19h